



PROGRAMME DE FORMATION

Le statut ICPE : Qu'est-ce que c'est? Quelles conséquences pour l'entreprise?

Cette formation s'adresse aux responsables et/ou animateurs Sécurité et environnement d'un site classé.

Elle a pour objet :

- de rappeler les objectifs de cette réglementation et les principales obligations qui en découlent en terme d'exploitation
- de resituer cette réglementation particulière dans le dispositif de droit commun.
- de donner des repères et des outils pour s'y retrouver, optimiser le suivi de l'exploitation et en assurer sa conformité.

Elle se déroulera dans les locaux de Cidées sur une journée qui sera décomposée :

- le matin : formation théorique avec un support Powerpoint
- l'après midi : mise en œuvre avec mise à disposition d'outils pratiques.

Et se terminera par une évaluation des connaissances des participants à partir d'un QCM et l'évaluation du formateur.

Déroulement de la formation proposée :

MATIN : FORMATION THEORIQUE

Introduction

- ✓ Un peu d'histoire
- ✓ Les sources de la réglementation des ICPE

Le dispositif :

- ✓ Objectifs de la réglementation ICPE
- ✓ Les catégories d'ICPE
- ✓ Les rubriques de la nomenclature ICPE
- ✓ Articulation avec le droit commun

Synthèse du dispositif réglementaire

Les conséquences du classement :

- ✓ Au niveau de la création
- ✓ Au niveau de l'exploitation
- ✓ Au niveau du contrôle

APRES-MIDI : APPLICATION

Réalisation de cas pratiques avec des outils mis à disposition

Evaluation



Conditions et pré-requis :

Les participants doivent être en poste dans une entreprise classée, avoir une connaissance de la consistance de leurs installations et être confrontés aux situations pratiques qui seront évoquées.

Ils devront disposer, sous forme papier ou numérique, des principales informations concernant leur site -arrêté préfectoral d'autorisation notamment, afin de permettre la réalisation effective de la partie pratique de la formation.

Etre en possession d'un ordinateur portable serait un plus.

Les supports et outils seront remis aux participants sous forme numérique.

Le nombre de participants est limité à 10. La formation sera mise en place pour un minimum de 3 participants.

Accueil des participants à partir de 8h30

Le déjeuner sera pris ensemble au restaurant d'entreprise de la zone.

Coût par participant : 350 € HT

Lieux : dans les locaux de Cidées à Valence TGV

Dates :

- **jeudi 13 décembre 2018**

- **mardi 18 juin 2019**

De 9h à 12h30 et 13h30 à 17h

Formateur : Hermine BALESSENT, Juriste en droit de l'environnement et de la sécurité